

L'ENTRETIEN DE SURFACES VERNIES

N° VTM 2718

Version du: 07.06.2016
Remplace la version du: 25.03.2015

Les vernis de grande qualité n'atteignent toute leur résistance qu'après le durcissement complet. Pendant les 4 premières semaines, il convient d'éviter de fortes sollicitations, telles que l'eau, l'alcool, les rayures, etc. Durant cet intervalle, il est recommandé de ne dépoussiérer la surface vernie qu'avec un chiffon doux, non pelucheux. Ne pas frotter la surface. Cette opération rend les vernis mats brillants et charge les vernis en électricité statique, ce qui attire encore plus la poussière. Des changements de surface similaires peuvent se produire avec les vernis structurés.

Après env. 4 semaines, il est possible d'effectuer un entretien périodique des surfaces avec un chiffon humide.

Ne jamais utiliser un polish meubles pour l'entretien de meubles traités avec des vernis éclaircissants. Employer uniquement un chiffon humide. Une détérioration du film de vernis peut dégrader la fonction protectrice. Aux endroits concernés, l'huile souvent présente dans le polish peut pénétrer dans le bois et former des taches sous le film.

Il n'est pas recommandé d'utiliser des produits d'entretien contenant des silicones ou des substances abrasives. Ils rendent une rénovation ultérieure impossible. Par ailleurs, ils peuvent provoquer des rayures et, en cas de traitement avec des vernis à pores ouverts, former des pores gris.

Si la surface de bois est fortement encrassée, on peut utiliser un produit de nettoyage approprié (par ex. OWO Cleaner 150500). Un emploi excessif de produits d'entretien pour meubles est déconseillé.

Cette fiche technique est uniquement donnée à titre d'information et sans engagement. Les données indiquées ci-dessus correspondent à l'état actuel de notre expérience. Nous ne garantissons pas la réussite de l'application prévue et déclinons toute responsabilité à cet égard, notamment en ce qui concerne les dommages consécutifs à des défauts. Nous déclinons toute responsabilité pour les conseils de nos collaborateurs/trices. Les conseils de nos collaborateurs/trices sont en effet donnés sans engagement. L'utilisateur est le seul responsable de la surveillance des travaux, du respect des consignes de mise en œuvre et des règles techniques générales reconnues, y compris lorsque nos collaborateurs assistent à la mise en œuvre. En fonction des développements techniques, des modifications peuvent être effectuées. La version la plus récente de cette information fait foi. Dans les cas spéciaux, veuillez demander une documentation technique à part.